



CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2023

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le 11 mai 2023, à 20h00, le conseil municipal de la commune de MARS, dûment convoqué le 4 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. VIODRIN, Maire.

Présents : Jérôme VIODRIN, Emilie PEYRARD, Philippe BUCHET, Géraldine PERRIN, Luc MONTARLOT, Marjorie GIVRE, Nicole CHAVANON, Marcel Edmond PAYEN, Paul MEUNIER, Pierre-Yves LARUE, Sébastien CHRISTOPHE

Excusés : Jérôme BOYER (donne pouvoir à Jérôme VIODRIN), Sophie REBERGUE

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le conseil municipal approuve le CR du 28 mars 2023.

➤ **Rats musqués**

M. le Maire rappelle au Conseil que le groupement départemental de lutte contre les rats musqués indemnise les piégeurs dès lors que la commune s'est acquittée de la participation au groupement de lutte (200€ pour 2023).

Comme chaque année, le Conseil doit délibérer pour adhérer ou non à ce groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le versement de cette cotisation pour 2023.

➤ **Tarification salle des fêtes**

Monsieur le Maire fait état des tarifs actuels de location de la salle des fêtes et rappelle que ceux-ci n'ont pas été modifiés depuis 2012. Aussi il propose de les modifier comme suit :

SALLE DES FETES :

Habitant de Mars :	Weekend et jour férié	210€
Personne extérieure :	Weekend et jour férié	340€
Pour tous :	Semaine	100€ la journée
	Vaisselle	20€
	Électricité sur consommation	0.40€ / Kw/h
Association de Mars :	Semaine	70€ la journée
<i>(vaisselle comprise)</i>	Weekend et jour férié	100€
Association extérieure :		150€ la journée
<i>(vaisselle comprise)</i>		340€ le weekend

BAR : (sans cuisine / vaisselle comprise / sanitaire extérieur)

Personne/association de Mars : 30€ la journée
Personne extérieure : 40€ la journée

NETTOYAGE :

Si celui-ci est incorrect 200€

Intervention d'un employé ou élu 40€ / heure (*toute heure commencée est due*)

En cas de détérioration : remboursement des travaux de réfection ou des fournitures par le locataire, ou encaissement du chèque de caution.

CAUTION :

Pour toute location (particuliers et association extérieure) 800€

D'autre part, les associations de Mars bénéficieront d'une location gratuite (frais d'électricité à régler) pour la 2^{ème} utilisation dans l'année civile.

Mise à disposition gratuite pour les familles de Mars en cas d'obsèques (frais d'électricité à régler).

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les tarifs ci-dessus.

➤ **Achat chemin Perrier**

Monsieur le Maire explique où se situe ce chemin. N'ayant toujours pas eu la proposition du vendeur, nous ne délibérerons pas aujourd'hui. Pour information il y a environ 1000m² de terrain à acheter.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Election sénateurs : Pour notre commune, nous aurons le droit à 3 personnes qui pourront aller voter en tant que « Grand électeurs » pour les élections sénatoriales. Ce qui change par rapport à avant c'est qu'on nous demande de faire des élections au sein de notre conseil pour élire les grands électeurs soit sous forme de liste, soit en individuel. Nous devons programmer un conseil municipal le 9 juin pour élire 3 titulaires + 3 suppléants.

Mini pelle : Comme voté au budget, nous sommes en plein changement de notre minipelle. Nous avons fait faire 5 devis. Après s'être renseigné auprès de divers professionnels, nous avons décidé de partir sur une minipelle de marque Coltrax vendu par AD HOC'LOC. Les pièces sont interchangeables contrairement à d'autres où il faut changer un bloc complet, le moteur semble plus puissant, nous aurons la possibilité de creuser plus profond etc.

De plus niveau prix, celle-ci est à 1000€ moins cher (30 087.80€ HT) et la reprise en l'état de notre mini pelle plus cher (8 000€ HT).

Plan de résilience Au vu de notre rendement plus que faible des 2 dernières années (à cause de nos nombreuses fuites) nous pensions avoir le droit à ce plan de résilience, or nous avons appris aujourd'hui que du fait d'avoir un maillage en place, nous n'y avons pas le droit. En revanche, nous devrions avoir le droit à un appel à projet.

L'idée est de fournir 1 kit hydro-économiques par foyer et/ou de proposer des récupérateurs d'eau de pluie à moindre coût.

Dernière idée c'est d'équiper chaque foyer de compteurs télérelève ou radio relève.

PLU : On arrive à la fin de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur vient en Mairie demain afin de nous rendre son rapport définitif.

Sécurisation de la route de la Gonne : Nous avons mis en place des chicanes en essai pour réduire la vitesse.

Travaux chemin de la Croix des Cros : Le goudron a été fait et le gravillonnage est prévu en juin.

Tri sélectif : Les nouveaux bacs de tri ont été installés avec mise en place d'une dalle béton ce qui va faciliter le nettoyage. Ces bacs sont maintenant accessibles aux enfants et aux personnes à mobilité réduite. Un travail très propre a été fait de la part de la Communauté de Commune. On a gagné des places de parking.

Critérium : Suite à une réunion, il n'y aura finalement pas de caméra fixe. La décoration sera de ce fait plus libre. Les associations sont très mobilisés pour cet événement.

Jérôme Viodrin
Maire de Mars



Emilie PEYRARD
Secrétaire de séance

